

# ***CONVENTION DE PREFIGURATION D'UN TECHNOPOLE SANTE A DIJON***

Entre les soussignés

**Dijon Métropole**, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par son Président, François REBSAMEN, en vertu d'une délibération du Bureau métropolitain en date du .../.../....

d'une part,

Et

**l'Université de Bourgogne**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant son siège social Maison de l'Université, Esplanade Erasme, BP 27 877, 21078 Dijon cedex, ci-après dénommée UB, représentée par son Président, Monsieur Alain BONNIN ;

Et

**le Centre Hospitalier Universitaire Dijon-Bourgogne**, 1 Bd Jeanne d'Arc - BP 77908 - 21079 DIJON CEDEX, ci-après dénommé CHU Dijon, représenté par sa Directrice générale, Elisabeth BEAU ;

Et

**le Centre Georges François Leclerc**, ci-après dénommé CGFL représenté par son Directeur Général, Pr Charles COUTANT ;

**l'association Pôle BFCare**, Maison régionale de l'innovation - 64 A rue de Sully – CS 77124 - 21071 DIJON Cedex, ci-après dénommée Pôle BFCare, représentée par son Président, Philippe GUERIT dument habilité par la Gouvernance de l'association

d'autre part,

## **PREAMBULE**

- ➔ Vu le choix de la filière Santé dans le cadre du projet métropolitain comme un des axes stratégiques pour Dijon Métropole et sa volonté d'être locomotive en matière de développement économique et d'innovation au niveau régional et le besoin de structuration et d'animation d'une dynamique technopolitaine dans ce domaine
- ➔ Vu le projet d'établissement 2018-2022 du CHU Dijon-Bourgogne et ses 11 grands projets médicaux, notamment le projet GIMI associant le CGFL, le CHU de Besançon et l'établissement Français du Sang pour diffuser les innovations en matière de médecine de précision et thérapies personnalisées pour les maladies rares et le cancer ou le projet ReadapTIC de bâtiment intelligent pour innover en matière de réadaptation physique et cognitive des patients
- ➔ Vu l'organisation et la stratégie de recherche scientifique de l'UB telle que présentée dans le *Contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté – Volet spécifique Université de Bourgogne 2017-2022* qui se structure en six domaines de recherche identifiants et en particulier les domaines « Santé (health) et Ingénierie moléculaire » et « Apprentissage et santé (care) » et se décline notamment en plusieurs projets emblématiques menés en

partenariats avec les établissements de santé du site Bourgogne Franche-Comté (CHU de Dijon-Bourgogne, CHU de Besançon, Centre de Lutte Contre le Cancer G.-F. Leclerc, EFS Bourgogne Franche-Comté) comme par exemple le Laboratoire d'Excellence LipSTIC, l'Équipement d'Excellence IMAPPI, la FHU Translad, le numérique (Datacenter) ;

- Vu la stratégie de recherche-innovation du CGFL dans 4 axes d'excellence concernant les activités de pharmaco-imagerie, de radiothérapie-radiobiologie, de médecine personnalisée en cancérologie et d'épidémiologie ;
- Vu le rôle du Pôle BFCare comme représentant des entreprises de la filière régionale des produits et services de Santé et sa reconnaissance pour ses actions de maillage et de structuration de l'écosystème Santé notamment l'initiative INNO2Care avec la définition de 3 axes thématiques revendiqués car différenciants et porteurs de projets d'innovation en Santé (Médecine de précision & thérapie personnalisée, rééducation & réadaptation physique et cognitive, prise en charge du patient à domicile)

## **CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet**

- La présente convention définit les principaux domaines de coopération entre les signataires combinant leurs initiatives et projets respectifs afin de contribuer à la structuration et l'émergence d'un technopôle Santé favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain.

### **ARTICLE 2 : Domaines de coopération pour faire émerger un technopôle Santé**

- Action 1 « volet infrastructure » : faisabilité et préfiguration (recensement des besoins, définition, benchmarking, etc.) d'un espace type « campus Santé » pour favoriser le transfert de technologies, la formation aux nouvelles pratiques médicales (notamment via le futur centre de simulation médicale), l'accueil d'activités et d'entreprises, l'animation du technopôle Santé en appui notamment du projet ReadapTIC, de projets et plateformes dans les domaines par exemple de la pharmaco-imagerie, des maladies inflammatoires, du cancer de la nutrition, du numérique, de GIMI (avec l'expertise sur le calcul scientifique de l'UB) par exemple.
- Action 2 « volet interface & accompagnement » :
  - Définition et organisation d'un point de contact pour détecter, faire émerger, appuyer et orienter tous les projets académique et économique visant au développement de la filière Santé ;
  - Définition et organisation de nouveaux outils d'accompagnement techniques et financiers pour les porteurs de projets du secteur d'activité économique de la Santé.
- Action 3 « volet animation de l'écosystème Santé » via l'initiative INNO2Care pour faire émerger des projets de partenariat public/privé :
  - Poursuite d'ateliers de rencontres et d'échanges entre entreprises, enseignants-chercheurs, hospitalo-universitaire et professionnels de santé, d'étudiants, représentants de patients et d'aidants, afin :
    - De partager les enjeux et les perspectives d'évolution du système de Santé

- De générer de nouveaux projets d'innovation en Santé
  - D'orienter les thèmes de travaux de thèses académiques sur des sujets d'intérêts d'entreprises pouvant ouvrir l'accès à des financements type CIFRE, JCE, etc.
  - Définition et organisation d'une journée annuelle de visite d'un service du CHU Dijon et d'atelier échanges sur l'innovation en Santé entre praticiens et professionnels de santé prescripteurs et acheteurs hospitaliers, acteurs de la recherche clinique, enseignants-chercheurs de l'UB, associations de patients et entreprises, startup des produits et services de santé pour générer des sujets de collaboration et acculturer les protagonistes sur leurs attentes et contraintes respectives (réglementaires, médicales, organisationnelles, économiques...)
  - Poursuite du Prix de Thèse Roger Guillemin récompensant des travaux académiques aux applications économiques à fort potentiel en Santé
  - Recensement des besoins à court et moyen termes en compétences du domaine Santé pour définir et mettre en œuvre les nouvelles formations (formation initiale, formation continue, apprentissage) nécessaires aux acteurs de la filière
- ➔ Action 4 « volet promotion de l'écosystème Santé » :
- Définition d'actions événementielles en Santé auprès du grand public et des acteurs du domaine pour sensibiliser et les faire adhérer aux enjeux de Santé ciblés par les axes thématiques revendiqués et promouvoir les initiatives innovantes issues de l'écosystème Santé
  - Définition d'actions pour attirer des porteurs de projets, d'investisseurs, de talents, etc., à rejoindre l'écosystème technopolitain en Santé :
    - Faire connaître les axes thématiques revendiqués, les initiatives et projets emblématiques en France et à l'international ;
    - Promouvoir les actions de l'écosystème technopolitain en Santé sur des salons ou conventions d'affaires signés Just Dijon, la marque territoriale de Dijon Métropole.

Pour chacune de ces actions, l'Université de Bourgogne pourra s'appuyer notamment sur son *Espace Entreprise* et sur la SATT Grand-Est (pour le transfert, la gestion de la Propriété Industrielle, investissement dans le cadre des projets de maturation).

### **ARTICLE 3 : Financements**

Chaque action retenue par les partenaires de la convention pourra faire l'objet au cas par cas, d'une labellisation de Dijon Métropole pouvant ouvrir l'accès à des cofinancements des différents partenaires publics et privés sous réserve d'éligibilité.

### **ARTICLE 4 : Engagement des partenaires de la convention**

Dijon Métropole s'engage à animer et faire vivre les actions retenues dans cette convention et à les labelliser pour rechercher des cofinancements et soutenir leur réalisation et promotion.

Le CHU Dijon, le CGFL, l'UB et le Pole BFCare s'engagent à :

- contribuer aux actions visées par cette convention en nommant une personne ressource de leurs structures respectives comme interlocuteur opérationnel,
- travailler à fédérer l'ensemble des acteurs de cette filière,
- promouvoir dans leurs réseaux respectifs le partenariat et les actions engagées.

**ARTICLE 5 : Durée, contrôle et évaluation**

La présente convention prendra effet à la date de la signature de la convention pour une durée de trois années et pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un an.

Toute demande de modification d'une disposition de la présente convention, de la part de l'une ou l'autre des parties, doit faire l'objet d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. La modification doit être acceptée par les autres parties et prend la forme d'un avenant précisant les éléments de l'accord modifiés.

Chaque année, une évaluation complète des acteurs sera menée et ladite convention réactualisée le cas échéant par un avenant.

**ARTICLE 6 : Litiges - Contentieux**

Les parties conviennent qu'en cas de désaccord, tous les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention feront l'objet d'une recherche d'accord amiable. A défaut de conciliation, les litiges seront soumis au Président du Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention est établie en cinq exemplaires originaux.

Fait à Dijon, le

Pour Dijon Métropole  
Le Président,

François REBSAMEN

Pour le CHU Dijon-Bourgogne  
La Directrice générale,

Elisabeth BEAU

Pour l'université de Bourgogne  
Le Président,

Philippe GUERIT

Pour le Pôle BFCare  
Le Président,

Alain BONNIN

Pour le CGFL  
Le Directeur Général,

Charles COUTANT